

SYNTHESE ET ANALYSE DU RAPPORT DU DELEGATAIRE A L'ATTENTION DU CONSEIL DE MUNICIPAUTE

■

Par délibération POR 3/1088/CC du 18 décembre 2006 et par convention de délégation de service public du 1^{er} janvier 2007, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a délégué à la Société Nautique de Marseille (SNM), association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901, la gestion, l'animation et le développement d'un pôle voiliers et bateaux de tradition multicoques, promotion et valorisation de la culture et du patrimoine nautique, partenariats socio-éducatifs pour faciliter l'accès à la plaisance concernant la partie du plan d'eau et des terre-pleins du Vieux-Port de Marseille identifiée sous la dénomination de « périmètre 2 ».

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire remet chaque année à l'autorité délégante un rapport annuel présentant l'exécution du service ainsi que les données financières s'y rapportant. L'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de la Commission Consultative des Services Publics Locaux suivant les dispositions de l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les informations ci-après présentent, avec un éclairage rétrospectif sur deux exercices, les principaux indicateurs portant sur le service de gestion, animation et développement sur le périmètre 1 du Vieux Port d'un service : pôle voiliers et bateaux de tradition, multicoques, promotion et valorisation de la culture et du patrimoine nautique ; partenariats socio-éducatifs pour faciliter l'accès à la plaisance.

I/ Compte rendu technique

Le délégataire a réalisé en 2009 59 k€ d'investissements, concernant essentiellement le raccordement d'une armoire ERDF et la remise en l'état du sol ainsi que des travaux d'amélioration et de sécurisation. Selon le plan d'investissement contractuel, 124 k€ de travaux étaient prévus en 2009.

Le taux de réalisation est donc de 47% environ par rapport aux prévisions et le délégataire affiche donc un retard sur le programme d'investissement prévu.

En ce qui concerne les effectifs, hors bénévoles, 8 salariés sont affectés à la DSP, mais certains ne le sont que partiellement, au total ce sont 4.95 équivalents temps pleins qui sont affectés à la DSP. La SNM estime par ailleurs que les bénévoles (hors sociétaires) sont mobilisés pour un équivalent de 10,4 équivalents temps-pleins pour la DSP, soit plus de la moitié des effectifs réels présentés par le délégataire.

II/ Compte rendu financier

1/ Tarifs et fréquentation

Pour mémoire, en 2008 la politique tarifaire a fait l'objet d'un changement majeur avec le passage à une tarification au m² en lieu et place de la tarification par catégorie en fonction de la longueur et de la largeur des bateaux pour la location des postes à flot longue durée. Ce système a pour principal avantage d'être plus équitable par rapport au système précédent. Le tarif pratiqué en 2009 est de 38.18 € HT/m²/an, il augmente de 3.18%.

En ce qui concerne la fréquentation, après avoir connu une forte augmentation (+ 65%) en 2008, le nombre de nuitées d'escales diminue de 7.4%, le nombre de passagers recule de 11%, les occupations de longue durée stagnent entre 2008 et 2009 à 547 navires.

2/ Manifestations

En réponse aux engagements contenus dans le contrat de délégation, le délégataire a organisé en 2009 24 manifestations, dont 11 régates, 5 partenariats socio-éducatifs, et 8 animations culturelles, festives ou sécuritaires.

3/ Economie de la délégation

Du fait des effets conjugués de l'augmentation de la redevance d'occupation longue durée et des redevances des passagers futurs membres, le chiffre d'affaires affiche une progression sensible entre 2008 et 2009 (+9.3%) pour s'établir à 1 million €.

Les charges de la délégation sont elles en baisse de -4.3% en 2009, due pour l'essentiel à une diminution des frais d'entretien suite aux investissements et des frais de personnels grâce à la sous-traitance du gardiennage.

Toutefois, les charges et produits relatifs aux régates ont été transférés du secteur DSP au club. Ces dispositions modifient le résultat de la DSP car les régates sont déficitaires avec -69k€.

Globalement la situation financière de la DSP connaît une nette amélioration, le résultat devient bénéficiaire à +86k€ en 2009. Même en prenant compte l'activité régate des comptes de la DSP, le résultat serait aussi positif avec +17k€..

4/ Relations financières avec MPM

La SNM a versé en 2009 une redevance de 268 k€ à la collectivité délégante dont 238 k€ correspondant à la part forfaitaire, et le solde à la part variable calculée sur le chiffre d'affaires (3% du chiffre d'affaires reversés au délégant). La redevance versée stagne (+0.3%)

La redevance totale versée au délégant compte pour 26,5% du total des charges, et représente 28.4% du total des produits.

III/ Qualité du service

Le registre des réclamations mise à disposition des usagers ne comporte aucune inscription, mais le délégataire relaye tout de même des plaintes écrites qui lui ont été adressées concernant des emplacements et chenaux trop étroits (panne 6). Il n'y a plus de plainte relative au gardiennage depuis que cette activité a été sous-traitée.

La SNM s'engage pour le respect de l'environnement en mettant en place notamment une pompe à eaux noires et grises, le tri sélectif, le matériel nécessaire aux premières mesures en cas de pollution par hydrocarbures en stock. Toutefois, seule une partie des mesures prévues en 2009 ont été appliquées.

IV/ Conclusion générale sur la vie du service durant l'exercice 2008

Le délégataire a fait un réel effort dans la communication des informations notamment en termes d'activité, de tarifs, de contrats de sous-traitance, investissements et entretien.

Toutefois, la liste d'attente pour l'attribution d'un poste et la liste des changements de propriétaires n'ont pas été communiquées pour 2009.

La situation financière de la SNM était inquiétante en 2008. Elle paraît s'être améliorée en 2009 en dégageant un bénéfice.

Pout autant les variations constatées de certains postes de produits et de charges sont inexpliquées voire incohérentes, l'analyse financière est donc plus complexe. Par exemple, les revenus passagers augmentent alors que la fréquentation baisse et que les tarifs n'augmentent pas suffisamment pour impulser des profits. Par ailleurs le poste des impôts enregistre une baisse de 61% sans explications.

Ainsi, certains points restent à approfondir avec le délégant notamment celui des régates transférées à l'association alors qu'elles entrent dans l'objet même du contrat.